



Arrieres de pension alimentaire

Par **menina63**, le **26/07/2010** à **11:51**

Bonjour,

mon conjoint est divorcé depuis 10 ans il a 2 enfants de ce mariage qui ont maintenant 17 et 15 ans . Au jugement du divorce il n a pas été question de pension alimentaire puisqu'il n'était pas solvable . Aujourd'hui nous avons nous même 2 enfants de 4ans et 1 mois et nous avons récupéré le plus grand de ses enfants depuis février de cette année . hors quand nous avons voulu déclarer le grand a la caf sa mère nous a menacée de réclamer les 10 ans d arriérés de pensions pour les 2 enfants voulant conserver les droits pour son grand. a t elle le droit de réclamer ces arriérés et que peut on faire ? D avance merci pour votre aide